Vigimobile et Vigiup rapprochent les vigilances des professionnels de santé et des patients

Consulter VIGIUP - Tlécharger VigiMobile

L’Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) a lancé, mercredi 4 novembre 2026, deux plateformes de notification des événements indésirables. Une initiative qui associe outils numériques, renforcement des centres régionaux et mobilisation des professionnels comme des citoyens, avec un objectif commun : mieux protéger les patients. Un effet indésirable observé au comptoir d’une pharmacie, dans un service hospitalier ou au domicile d’un patient peut devenir le point de départ d’une alerte sanitaire. Encore faut-il qu’il soit signalé. C’est autour de cet enjeu que s’est articulée la cérémonie officielle de lancement de Vigimobile et de Vigiup, organisée par l’AMMPS à l’occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation à la sécurité des médicaments. Au-delà de la présentation de deux interfaces numériques, les interventions ont dessiné une ambition plus large : inscrire la notification dans les pratiques de soins et faire circuler plus efficacement l’information entre patients, professionnels, structures régionales et autorité nationale de régulation. La sécurité au cœur de la réforme sanitaire Dans le message du ministre de la Santé et de la Protection sociale, lu par le secrétaire général Dr Abdelkrim Meziane Bellafkih, la sécurité des soins a été présentée comme une condition essentielle de la réussite de la généralisation de l’Assurance maladie obligatoire. L’élargissement de la couverture doit se traduire par un accès effectif à des soins adaptés, efficaces et sûrs, capable de conforter la confiance des citoyens. La surveillance des médicaments et des produits de santé ne s’arrête donc pas à leur commercialisation. La progression des maladies chroniques et la complexité croissante des traitements rendent indispensable une vigilance dans les conditions réelles d’utilisation. Les signalements doivent alimenter une chaîne d’analyse susceptible de déboucher sur des mesures d’information, de prévention ou de régulation. Une vigilance ancrée dans les territoires Le Pr Samir Ahid, directeur général de l’AMMPS, a replacé cette initiative dans la continuité de l’expérience marocaine en pharmacovigilance. Il a salué les équipes qui ont construit cette expertise, dont le Centre national des vigilances sanitaires et de gestion des risques assure désormais la continuité au sein de l’Agence. Cette organisation s’appuie sur le renforcement des Centres régionaux et sur la coopération avec les groupements sanitaires territoriaux et les centres hospitaliers universitaires. Les conventions annoncées doivent rapprocher le dispositif des lieux de soins, faciliter la remontée des déclarations et soutenir une détection plus précoce des risques. La proximité territoriale devient ainsi un complément indispensable à la coordination nationale. Deux plateformes pour simplifier le signalement Vigimobile est dédiée aux effets indésirables liés aux médicaments et aux vaccins qui permet une saisie hors connexion. Vigiup, développée en interne par les ingénieurs de l’AMMPS avec les équipes de vigilance, couvre les autres produits de santé, notamment les dispositifs médicaux, les réactifs, les cosmétiques et les compléments alimentaires. Les formulaires structurés ont pour finalité de guider les utilisateurs vers les informations utiles, limiter les erreurs et faciliter le traitement des déclarations. Le dispositif prévoit leur acheminement vers les structures compétentes, un accusé de réception, un retour d’information et des possibilités d’archivage. Le Pr Ahid a également insisté sur la protection des données personnelles, indissociable de la confiance dans ces nouveaux outils. L’enjeu est double : recueillir davantage de notifications et disposer de données de meilleure qualité. Leur analyse doit permettre de mieux connaître le profil de sécurité des produits dans la population marocaine et d’éclairer des décisions adaptées au contexte national. Les experts, les commissions compétentes et les acteurs institutionnels participent à cette évaluation, à laquelle l’industrie pharmaceutique est également appelée à contribuer. Déclarer un doute sans attendre une certitude La Dre Loubna Alj, Cheffe du Pôle Centre National des vigilances sanitaires et gestion des risques a expliqué le rôle important de chaque déclaration.

Considérée isolément, une observation ne permet pas toujours d’aboutir à une conclusion. Rapprochée d’autres cas et analysée, elle peut toutefois faire émerger un signal justifiant des investigations ou une réévaluation du rapport bénéfices-risques.

Il n’est donc pas nécessaire de démontrer un lien de causalité avant de notifier. Le déclarant transmet une information pertinente ; les équipes de vigilance l’évaluent ensuite. La sous notification s’explique essentiellement par : le manque de temps, l’hésitation sur les événements à déclarer, le sentiment que le risque est déjà connu ou la perception d’une procédure trop administrative.

La Dre Alj a également souligné que le signalement ne doit pas être assimilé à la reconnaissance d’une faute. Il participe à une démarche d’apprentissage et de prévention. Cette culture suppose une information claire, un accompagnement des utilisateurs et un retour aux déclarants, afin que chacun perçoive l’utilité de sa contribution. Les pharmaciens en première ligne Pour le pharmacien d’officine, cette mobilisation trouve une traduction immédiate. Interlocuteur de proximité, le pharmacien peut recueillir les observations des patients, les aider à décrire un événement suspecté et contribuer à sa notification. Sa connaissance des traitements délivrés et son suivi au quotidien en font un acteur essentiel de la surveillance en vie réelle, aux côtés des autres professionnels de santé. Les patients et leurs proches sont eux aussi invités à participer. L’accessibilité des plateformes doit leur permettre de faire remonter leurs observations et de prendre part à l’amélioration de la sécurité des produits utilisés. Le lancement constitue un point de départ. Son succès se mesurera, dans les prochains mois, à l’appropriation des outils, à la précision des informations reçues et à la capacité des centres nationaux et régionaux à les transformer en actions utiles. La notification prendra alors toute sa portée : un geste individuel susceptible de contribuer à une protection collective.